

Aide financière lors de sinistres
Module III – Inspection du site et rapports sur les
dommages

Responsable du cours :

Organisation des mesures d'urgence du Manitoba (OMUM)

Clientèle cible :

Employés municipaux responsables de la maintenance des travaux publics

Description du cours :

Durée : 1/2 journée

Dans ce module, les participants apprendront comment faire l'inspection des sites et préparer des rapports sur les dommages, conformément aux politiques et lignes directrices de l'aide financière lors de sinistres.

Objectifs du cours :

Les thèmes incluent:

- La documentation des dommages au moyen de rapports écrits et de photographies
- L'application des concepts lors d'un exercice utilisant les formulaires requis de l'aide financière lors de sinistres

Cours préalables :

Aucun

Disponibilité du cours :

Sur demande

Frais :

Sans frais pour les participants. Les frais de voyage, d'hébergement et de repas sont à la charge des participants ou de leur commanditaire.

Point d'accès :

Bureau principal
1510-405 Broadway
Winnipeg, Manitoba
R3C 3L6
Tél. : (204) 945-8768
Sans frais : 1-888-267-8298

Commentaires additionnels :

L'OMUM se réserve le droit d'annuler un cours ou d'en changer les dates lors de circonstances imprévues